

Grenoble, le 23 mars 2009

L'équipe pédagogique de
l'École Supérieure d'art de Grenoble
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble

Madame Christine Albanel
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture et
de la Communication
3, rue de Valois
75033 Paris cedex 01

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AERES.

Nous pensons que ce rapport remet fondamentalement en question la pédagogie et la spécificité des écoles d'art dont vous assumez la tutelle, les méthodologies universitaires n'ayant, selon nous, aucune légitimité à occuper une position surplombante vis-à-vis des méthodologies liées à la réflexion et aux pratiques artistiques.

C'est pourquoi, dans notre mission de transmission des savoirs artistiques, nous contestons les points suivants :

- La nécessité d'un adossement prioritaire à la recherche universitaire.
- La référence à une qualification universitaire insuffisante des enseignants ignore les qualifications de l'expérience acquises sur le terrain national et international.
- La séparation des domaines de la pratique et de la théorie postulée par le rapport semble ignorer leur articulation organique dans la transmission de l'art.
- Alors que les enseignants des 7 écoles nationales ont obtenu le statut d'enseignant-chercheur, les enseignants des écoles territoriales qui délivrent pourtant le même diplôme n'ont pas obtenu ce statut. Cette anomalie constitue pour nous une disqualification.
- Le seuil minimal de 250 étudiants permettant de pouvoir prétendre au titre d'établissement d'enseignement supérieur semble ignorer l'histoire spécifique des écoles et leur inscription dans un contexte local et régional, résultat de processus vivant opérant dans la durée.
- Le désengagement financier de l'État fait écho à son désengagement technique. Alors même que les lois de décentralisation demeurent inachevées, ses préconisations évasives n'ont donné lieu à aucune concertation préalable avec les personnels pédagogiques.

En conséquence, nous demandons que l'ensemble des modalités d'homologation du DNSEP au grade de Master soit réexaminées.

Nous vous demandons d'assumer la qualité et la spécificité des enseignements artistiques en explorant la voie législative afin d'homologuer le DNSEP au grade de Master.

Étant donné la grande incertitude pesant sur nos missions et sur l'avenir de notre école, nous avons décidé de rejoindre le mouvement social, la lutte des étudiants et celle des enseignant-chercheurs.

Veuillez agréer Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe pédagogique de l'École Supérieure d'art de Grenoble

Copies à :

Monsieur Olivier Kaepelin, Délégué aux Arts Plastiques
Messieurs Alain Lombard, Directeur régional des affaires culturelles Rhône-Alpes
Michel Griscelli, Alain Rerat, Conseillers arts plastiques DRAC Rhône-Alpes
Monsieur Michel Destot, Député-Maire de la ville Grenoble, président de l'AMGVF
Madame Eliane Baracetti, Adjointe à la culture de la ville de Grenoble
Madame Murielle Lejeune, Directrice générale adjointe CSEJ
Monsieur Daniel Hechinger, DAC de la ville de Grenoble
Monsieur Thomas Kocek Directeur de l'ESAG
La CNEEA
L'ANDEA